

La liaison « obligatoire » avec et sans enchaînement

Marc Plénat

Axe D.U.M.A.L.
UMR 5263, CNRS & Université Toulouse 2
plenat@univ-tlse2.fr

1 Introduction

Dans les liaisons ordinaires, les consonnes de liaison — nous entendons par là celles qui n'apparaissent qu'en contexte de liaison — ne se distinguent pas par leur comportement des consonnes ordinaires. *Petit* et *petite*, par exemple, s'enchaînent de la même façon sur le mot suivant dans *petit ange* et *petite anse*¹. Mais il n'en va pas toujours ainsi. On sait depuis longtemps (cf. Pichon 1938, Morin et Kaye 1982, Tranel 1990) qu'il existe des contextes syntaxiques dans lesquels deux mots séparés par une rupture intonative sont néanmoins liés l'un à l'autre. Dans ces contextes, la liaison est tantôt enchaînée, tantôt non-enchaînée. Ainsi est-elle enchaînée au masculin dans *un robuste, mais petit, t-enfant*, alors que la consonne finale de *petite* ne s'enchaîne pas au féminin dans *une robuste, mais petite, enfant*. De ce point de vue, les formes de liaison du masculin singulier n'ont pas un comportement uniforme. Par exemple, le [t] de *petit* et celui de *grand* s'enchaînent, tandis que le [l] de *bel* et le [j] de *vieil* ne s'enchaînent pas² :

- (1) Un beau, mais [grã || t] -éléphant
Un grand, mais [bɛl ||] éléphant
J'en ai un [pti || t] éléphant
J'en ai un [vjej ||] éléphant

Les liaisons enchaînées en contexte de rupture intonative ont été utilisées comme un argument en faveur de l'idée que les consonnes de liaison jouissent d'un statut particulier (cf. Morin 1986, 1992, 2003, Tranel 1990, 1998 ; Bonami et Boyé 2005 ; Bonami, Boyé et Tseng 2005). Comment, en effet, rendre compte du fait que l'adjectif PETIT s'enchaîne ou ne s'enchaîne pas suivant qu'il est masculin ou au féminin, s'il a la même représentation lexicale /pətít/ dans les deux cas ?

Dans les pages qui suivent, nous nous efforcerons de montrer qu'en fait, cette conclusion n'est pas nécessaire. Dans une description où la liaison est conçue comme un cas parmi d'autres de sélection d'un allomorphe particulier dans un contexte particulier, on peut décrire la liaison enchaînée en contexte de rupture intonative comme la conséquence marginale d'un conflit entre deux contraintes sélectives.

La conception de la liaison sur laquelle nous nous appuyons est brossée rapidement dans la première partie. La seconde partie examine le cas de la liaison des adjectifs, la troisième celle de la liaison des quantificateurs.

2 Une conception morphologique de la liaison de l'adjectif prénominal

Le présent travail repose sur une conception morphologique de la liaison analogue à celle que prône Morin (1992). Plus précisément, nous adoptons ici les propositions esquissées dans Bonami et Boyé (2005) et Boyé et Plénat (à paraître), qui prolongent le travail de Morin. À notre sens, les Formes de Liaison du Masculin Singulier (FLMS) constituent une des cases du paradigme flexionnel de l'adjectif. Dans cette conception, la liaison obéit non pas à des contraintes phonologiques, mais à des contraintes d'accord, même si son conditionnement est partiellement phonologique.

2.1 Le paradigme de l'adjectif

Les lexèmes sont représentés dans le lexique par un « espace thématique »³, une collection de thèmes indexés alloués chacun à une ou plusieurs cases de leur paradigme. Dans le cas de l'adjectif, les principaux thèmes, le Thème 1 et le Thème 2, sont ceux qui sont utilisés respectivement pour le masculin et le féminin singuliers. L'utilisation de ces deux thèmes ne se réduit pas à ces emplois (par exemple le Thème 2 est aussi celui qui sert ordinairement dans la dérivation, cf. *prudentissime*, bâti sur le Thème 2 /prydāt/ du lexème PRUDENT) et les lexèmes adjectivaux possèdent d'autres thèmes (par exemple le radical [pryda-] de *prudemment* n'est réductible en synchronie ni au Thème 1 /prydā/ ni au Thème 2 /prydāt/ de PRUDENT, cf. Boyé et Plénat, *art.cit.*).

Le Thème 1 et le Thème 2 figurent l'un et l'autre dans l'entrée lexicale des adjectifs. Le français ne possède plus de marque de genre spécifique, et, la forme d'un des deux genres étant donnée, il est loin d'être toujours possible d'en déduire l'autre avec certitude. Un certain nombre de régularités relie entre eux les deux thèmes, mais ces régularités ne sont pas orientées et les différents patrons entrent en concurrence les uns avec les autres. Au moment de créer une forme absente ou oubliée, les locuteurs imaginent des solutions diverses qui parfois contreviennent à la norme lexicale. Le féminin de *rosbif* (utilisé pour qualifier une équipe féminine anglaise) peut être *rosbife* ou *rosbive*, le masculin de *pérenne*, *pérenne* ou *pérein*⁴ : le patron imposant des formes identiques (Thème 1 ↔ Thème 2) se heurte au patron Th. 1 /-if/ ↔ Th. 2 /-iv/ et au patron Th. 1 /-ē/ ↔ Th. 2 /-en/. La norme est apprise.

Le Thème 1 et le Thème 2 d'un adjectif étant connus, il est en revanche le plus souvent possible de déterminer la forme que prend la FLMS. Si, en effet, le Thème 1 et le Thème 2 sont identiques, la FLMS ne se distingue pas de cette forme unique (cf. VRAI ou HONNETE) ; s'ils sont différents, la FLMS est identique au Thème 1, à condition du moins que celui-ci se termine par une consonne (cf. SEC : FLMS = Th. 1 [sek], ou COURT : FLMS = TH. 1 [kur], malgré sa consonne « latente ») ; dans le cas contraire, il est normalement identique au Thème 2 (cf. PETIT, SUSPECT). Ces généralisations se laissent expliquer si l'on admet que la contrainte imposant qu'un adjectif masculin singulier ait la forme d'un Thème 1 est dominée par une contrainte propre aux formes de liaison voulant que celles-ci se terminent par une consonne (sans, toutefois, que cette exigence de consonne puisse être satisfaite par une épenthèse : la FLMS de JOLI est [jɔli], pas [jɔlit])⁵.

Les différents cas de figure sont exemplifiés dans le Tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Choix du thème de la FLMS

LEXEME		Thème 1	↔	Thème 2	
	Masculin		FLMS		Féminin
VRAI	vrɛ	vrɛ	vrɛ	vrɛ	vrɛ
HONNETE	ɔnɛt	ɔnɛt	ɔnɛt	ɔnɛt	ɔnɛt
SEC	sɛk	sɛk	sɛk	sɛʃ	sɛʃ
COURT	kur	kur	kur	kurt	kurt
PETIT	pəti	pəti	pətit	pətit	pətit
SUSPECT	sɥspɛ	sɥspɛ	sɥspɛkt	sɥspɛkt	sɥspɛkt
GRAND	grɑ̃	grɑ̃	grɑ̃t	grɑ̃d	grɑ̃d
CHAUD	ʃo	ʃo	ø	ʃod	ʃod

Cette approche permet de rendre compte d'une façon assez naturelle de quelques difficultés que rencontrent les explications qui reposent sur l'ancrage de consonnes « latentes » : les adjectifs du type de COURT, qui se terminent par une consonne au Thème 1 ([kur]), n'ont ainsi pas besoin pour leur FLMS de la consonne prétendument latente « fixée » au Thème 2 ([kurt]) ; en revanche, dépourvu de consonne finale au Thème 1 ([sɥsɥɛ]), un adjectif comme SUSPECT recrute les deux consonnes finales de son Thème 2 ([sɥsɥɛkt]) à la FLMS. Les adjectifs dont la FLMS est distincte à la fois du masculin et du féminin comme GRAND et GROS et ceux qui ne possèdent pas de FLMS comme CHAUD ou FRANC échappent à ces généralisations. Mais il est fréquent qu'un paradigme comporte des formes non calculables (cf. *je suis*) ou soit déficient (cf. le pluriel du présent de *frir*), et des exceptions comme [grât] ou des absences comme celle de [ʃod] ou [ʃot] ne sont tout à fait pas inattendues. Dans ces cas, la case FLMS du paradigme est pré-remplie ou vide.

2.2 L'accord de l'adjectif

Ainsi conçue, une FLMS n'est ni une forme de masculin ordinaire modelée en fonction du contexte phonologique, ni une forme de féminin détournée de son emploi normal pour satisfaire une prétendue horreur de l'hiatus. C'est une des formes du masculin singulier, sélectionnée en position antéposée par certains substantifs marqués à cet effet (cf. Bonami, Boyé et Tseng 2005). Ces substantifs commencent pour la majorité d'entre eux par une voyelle, mais tous les substantifs à initiale vocalique ne sélectionnent pas la FLMS (cf. les noms en « h aspiré ») et certains substantifs en semi-voyelle suscitent aussi la liaison. Autrement dit, quand la syntaxe requiert que l'adjectif soit au masculin singulier, deux contraintes sont susceptibles de s'appliquer : une contrainte d'ACCORD PAR DEFAUT, qui réclame la forme ordinaire du masculin, et une contrainte d'ACCORD FLMS qui impose la FLMS devant certains substantifs. Bien entendu, la contrainte particulière l'emporte sur la contrainte par défaut dans ce contexte. Si nous insistons sur ce point, c'est que ces deux contraintes jouent à notre sens un rôle important dans la liaison de l'adjectif en contexte de rupture intonative.

3 La liaison de l'adjectif en contexte de rupture intonative

Ainsi que le montrent les exemples en (1) ci-dessus, les liaisons avec rupture intonative apparaissent dans des contextes qui s'apparentent à des contextes dans lesquels la liaison est dite ordinairement « obligatoire », comme les constructions en Adjectif + Nom (cf. *un [ptit] éléphant, un [bɛl] éléphant*)⁶. Dans ces cas, le caractère enchaîné ou non-enchaîné de la liaison est conditionné lexicalement, un même item lexical n'admettant (dans un dialecte donné) que l'enchaînement ou le non-enchaînement (cf. **J'en ai un [grât ||] éléphant, *J'en ai un [bɛ || l] éléphant*)⁷ ; il est aussi, le cas échéant, sensible au genre (au féminin, comme dans *J'en ai une [grād ||] éléphante*, l'enchaînement est impossible), et au nombre (au pluriel, comme dans *J'en ai de [bo || z] éléphants*, l'enchaînement est obligatoire).

3.1 Les données

Il n'est guère possible de réunir un corpus d'exemples attestés sur un phénomène aussi marginal et rare que la liaison de l'adjectif en contexte de rupture intonative. Nous nous appuyons ici sur la description très soignée donnée par Tranel (1990) des constructions disloquées, en l'étendant quelque peu quand le besoin s'en fait sentir. Nos intuitions ne diffèrent pas des siennes.

Quand on observe sans prévention les données, trois généralisations se dégagent :

- La forme de l'adjectif utilisée en contexte de rupture intonative est toujours identique à celle qui est utilisée dans la liaison ordinaire (à l'enchaînement près, dans les cas de liaison sans enchaînement).
- Quand il y a enchaînement, la partie de l'adjectif qui demeure devant la rupture est identique à la forme « libre » de l'adjectif, celle qui est utilisée en dehors des contextes de liaison, notamment à la pause.

- Quand il n'y a pas enchaînement, l'enchaînement aurait pour conséquence l'apparition avant la pause d'une séquence distincte de la forme « libre » de l'adjectif.

Ces généralisations sont vraies au masculin singulier dans le dialecte standard ⁸ :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| (2) Liaison avec enchaînement : | Adjectif à la pause |
| J'en ai un [pti t] éléphant | J'en ai un [pti] |
| J'en ai un [grã t] éléphant | J'en ai un [grã] |
| Un faible, mais [kɔmɛ n] intérêt | Un intérêt faible, mais [kɔmɛ] |
| (3) Liaison sans enchaînement : | Adjectif à la pause |
| J'en ai un [vjɛj] éléphant | J'en ai un [vjø] (*[vjɛ]) |
| J'en ai un [bɛl] éléphant | J'en ai un [bo] (*[bɛ]) |
| J'en ai un [kur] olifant | J'en ai un [kur] (*[ku]) |
| Un gentil, mais [fɔl] enfant | Un enfant gentil, mais [fu] (*[fɔ]) |

Dans un cas de liaison avec enchaînement comme *J'en ai un* [pti || t] *éléphant*, l'enchaînement de la consonne finale de l'allomorphe de liaison ([ptit]) laisse devant la rupture une séquence ([pti]), qui est identique à l'allomorphe libre de l'adjectif. Dans les cas de liaison sans enchaînement comme *J'en ai un* [vjɛj ||] *éléphant*, l'enchaînement laisserait derrière lui une séquence ([vjɛ]) distincte de cet allomorphe.

Il existe des dialectes qui utilisent à la liaison des formes de masculin augmentées d'une consonne dans des cas où le français standard ⁹ se sert de formes identiques aux formes de féminin. Tranel (1990, n. 22) trouve plausible que, contrairement à leurs équivalents standard, ces formes s'enchaînent en contexte de rupture intonative. C'est notre sentiment aussi.

- | | |
|--|---------------------------------------|
| (4) Liaison non-standard enchaînée : | Adjectif à la pause |
| J'en ai un [bõ n] éléphant | J'en ai un [bõ] |
| J'en ai un [prəmje r] éléphant | J'en ai un [prəmje] |
| J'en ai un [so t] éléphant | J'en ai un [so] |
| (5) Liaison standard non- enchaînée : | Adjectif à la pause |
| J'en ai un [bɔn] éléphant | J'en ai un [bõ] (*[bɔ]) |
| J'en ai un [prəmjer] éléphant | J'en ai un un [prəmje] (*[prəmje]) |
| J'en ai un [sɔt] éléphant | J'en ai un [so] (*[sɔ]) |

Les généralisations ci-dessus sont vraies aussi dans le cas du féminin et du pluriel. Le féminin singulier se manifeste sous une seule et même forme dans tous les contextes. L'enchaînement d'une consonne sur le substantif en contexte de liaison laisserait avant la pause une séquence inutilisable ailleurs comme féminin :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| (6) Liaison au féminin : | Adjectif à la pause |
| J'en ai une [pətɪt] éléphante | J'en ai une [pətɪt] (*[pəti]) |

La forme de liaison du pluriel est constituée de la forme libre augmentée de [z]. L'enchaînement de cette consonne au substantif laisse donc évidemment avant la pause une séquence identique à la forme libre :

(7) Liaison au pluriel :	Adjectif à la pause
J'en ai de [lwajo z] éléphants	J'en ai de [lwajo]
J'en ai de [lwajal z] éléphant	J'en ai de [lwajal]

3.2 Phonologie de la liaison des adjectifs en contexte de rupture intonative

Comme on l'a dit plus haut, plusieurs auteurs ont voulu voir dans cette situation un argument plaidant en faveur de l'idée d'un statut particulier des consonnes de liaison qui s'enchaînent en toute circonstance, que ce soit un statut de consonnes « flottantes » sans ancrage propre (Tranel 1990, 1998), un statut de préfixe du substantif (Morin 2003), ou un statut d'« appendice » (Bonami, Boyé et Tseng 2005). Schématiquement, une forme de liaison du masculin singulier s'achèverait soit par une telle consonne, soit, comme la forme du féminin, par une consonne ordinaire. Le statut particulier d'une consonne à statut particulier imposerait que la consonne s'enchaîne même en contexte de rupture intonative, le statut ordinaire d'une consonne ordinaire interdirait l'enchaînement dans ce contexte. Peu nous importe ici le détail des explications proposées. Pour autant que nous le sachions, il n'existe pas de bon argument indépendant militant en faveur de ce statut particulier¹⁰. Ce qui revient à dire qu'il y a dans ces explications une espèce de cercle. Rien, en outre, dans le caractère « flottant » ou « appendicieux » des consonnes de liaison, n'implique que la séquence qui les précède soit identique à la forme libre de l'adjectif. (Il serait par exemple concevable que *bel* repose sur une forme à consonne « flottante » ou « appendicieux » » /bɛ(l)/ ou /bɛ{l}/ et donne de ce fait une liaison enchaînée en contexte de rupture intonative.)

Nous proposons de renverser la perspective. Au lieu de considérer que, dans les cas d'enchaînement, la présence d'une forme identique à la forme libre est une conséquence fortuite du passage de la consonne finale de l'adjectif à l'initiale du substantif, nous proposons de concevoir ce passage comme une conséquence secondaire de la sélection d'une forme libre avant la rupture intonative.

Notre idée est la suivante. Dans les contextes de rupture intonative, les deux contraintes qui pèsent sur la forme que prend l'adjectif masculin singulier sont dans le cas de s'appliquer. Figurant à la fin d'un groupe intonatif, l'adjectif doit revêtir la forme de son allomorphe libre en vertu de la contrainte d'ACCORD PAR DEFAUT¹¹, mais, placé aussi devant un substantif, il doit, simultanément, revêtir celle de l'allomorphe de liaison (contrainte d'ACCORD FLMS). Trois cas de figure se présentent :

- Quand les deux formes sont identiques, les deux contraintes peuvent être satisfaites simultanément, sans qu'il soit besoin d'enchaîner la consonne finale, si l'adjectif en comporte une, au substantif qui suit la pause. Cet enchaînement, qui enfreindrait la contrainte d'ACCORD PAR DEFAUT et contreviendrait à la contrainte d'ALIGNEMENT voulant que les frontières intonatives coïncident avec une frontière morphologique, n'aurait pas de raison d'être. Exemple : *J'en ai un [lwajal ||] éléphant*.
- Quand les deux formes sont distinctes l'une de l'autre et que la séquence initiale de la forme de liaison est identique à la forme libre, les deux contraintes sont satisfaites simultanément, moyennant le rejet de la consonne ou des consonnes finales à l'initiale du groupe intonatif suivant : ACCORD PAR DEFAUT l'emporte sur ALIGNEMENT. Exemple : *J'en ai un [pti || t] éléphant*.
- Quand les deux formes sont distinctes sans qu'aucun rejet permette de faire figurer la forme libre avant la rupture intonative, ce rejet n'a pas lieu¹². Comme, d'une façon générale, la contrainte d'ACCORD FLMS l'emporte sur la contrainte ACCORD PAR DEFAUT, c'est la FLMS qui est sélectionnée. L'enchaînement de la consonne finale ne ferait donc qu'empirer la situation : il enfreindrait la contrainte d'ALIGNEMENT sans permettre pour autant qu'ACCORD PAR DEFAUT soit satisfaite. Exemple : *J'en ai un [vɛj ||] éléphant*.

Dans cette proposition, qui s'applique aussi aux féminins et aux pluriels, nul besoin d'attribuer aux consonnes finales qui s'enchaînent un statut particulier, nul besoin non plus de poser des contraintes particulières.

4 La liaison des quantificateurs en contexte de rupture intonative

Les quantificateurs sont eux aussi réputés se lier obligatoirement sur le nom ou l'adjectif qu'ils déterminent (cf. Delattre 1966). Dans notre dialecte (standard, mais obsolète), pour autant que nous puissions en juger, certains d'entre eux, comme *deux* ou *moins*, se lient en s'enchaînant dans les constructions disloquées, tandis que d'autres, comme *dix* ou *plus*, revêtent dans ce contexte non pas la forme de leur allomorphe lié, mais celle de leur allomorphe pronominal ([dis] et [plys]), cf. :

- (8) J'en ai [dø || z] éléphants
 J'en ai [dis ||] éléphants
 Il l'est [mwẽ || z] aimable
 Il l'est [plys ||] aimable

Dans l'approche proposée ici, on s'attend à ce que ces différences de comportement résultent non pas du statut des consonnes finales des divers allomorphes, mais des contraintes qui règlent la distribution de ceux-ci.

4.1 Le paradigme des quantificateurs et la distribution de leurs allomorphes

Les quantificateurs ont un paradigme à trois cases¹³ : une case pour les formes pronominales (sans nom ou adjectif tête exprimé après la forme), et deux cases pour les formes qui spécifient le nom ou l'adjectif qu'elles précèdent. Ces deux cases accueillent l'une les formes de liaison, l'autres les formes préconsonantiques. Dans certains cas, ces trois cases ont un contenu distinct :

- (9) J'ai [diz] éléphants, j'ai [di] mammoths, j'en ai [dis]
 Il est [plyz] aimable, il est [ply] discret, il l'est [plys]

Mais, dans la plupart des cas, le même thème est utilisé pour deux cases ou pour les trois. On trouvera dans le Tableau 2 ci-après les formes standard :

Tableau 2 : Paradigme des quantificateurs

	<i>Pronoms</i>	<i>Spécificateurs</i>	
	<i>Formes pronominales</i>	<i>Formes de liaison</i>	<i>Formes préconsonantiques</i>
QUATRE, SEPT, ONZE, DOUZE	katr, sɛt, õz, duz	katr, sɛt, õz, duz	katr ¹⁴ , sɛt, õz, duz
AUCUN, UN, DEUX, TROIS, VINGT, PLUSIEURS, CERTAINS NEUF	okẽ, ẽ, dø, trwa, vẽ, plyzjoer, sertẽ, noef	okẽn, ẽn, døz, trwaz, vêt, plyzjoerz, sertêz, noev	okẽ, ẽ, dø, trwa, vẽ, plyzjoer, sertẽ noef
CINQ, HUIT	sẽk, ʧit	sẽk, ʧit	sẽ, ʧi

SIX, DIX, QUELQUES (UNS) /QUELQUES	sis, dis, kɛlkəzɛ	diz, diz, kɛlkəz	si, di, kɛlkə
MOINS, TROP	mwɛ̃, tro	mwɛ̃z, trɔp	mwɛ̃, tro
PLUS	plys	plyz	ply
AUSSI / AUTANT	otã	osi	osi

La prononciation des quantificateurs a beaucoup varié dans le temps et varie toujours beaucoup dans l'espace. Au début du XX^{ème} siècle encore, *sept* et *neuf* se prononçaient sans consonne finale devant un mot pluriel commençant par une consonne (cf. Martinon, 1913 : 233, 326) ; de nos jours, dans leur emploi pronominal, *moins* se prononce [mwɛ̃s] dans certains usages méridionaux et *vingt* se prononce [vɛ̃t] dans certains usages du Nord. Certains spécifiques varient en fonction du nom tête : en fait, au milieu du siècle dernier, *neuf* ne revêtait déjà plus guère sa forme de liaison spécifique [nœv] que dans quelques constructions comme *neuf ans*, *neuf hommes*, *neuf heures* et *neuf enfants* (cf. Fouché 1959 : 478) ; de nos jours, *cinq* ne semble plus prendre sa forme préconsonantique spécifique que dans des constructions comme *cinq francs* ou *cinq sous*. Enfin, les noms de nombre ont dans certaines parlures des allomorphes de liaison en /-z/ (on peut entendre *quatre z'enfants* ou *huit z'enfants*). Nous n'entrerons pas plus avant dans ces détails.

La répartition de ces formes dépend avant tout de leur fonction syntaxique. Quand ils jouent un rôle de pronom, ces quantificateurs revêtent leur forme pronominale ; quand, en revanche, ils ont une fonction de spécifique, ils revêtent l'une ou l'autre des formes liées, la « préconsonantique » et la forme de liaison. Devant une rupture intonative, notamment, la forme utilisée est celle que réclame la fonction syntaxique du quantificateur au sein du début de l'énoncé. De là, des différences suivant qu'on a affaire à une dislocation ou à une suspension (cf. note 6), ainsi que le montrent les oppositions suivantes :

- (9) J'en ai [kɛgzɛ ||] éléphants
 J'ai [kɛlkə || z] éléphants
 Il l'est [otã ||] aimable
 Il est [osi ||] aimable

4.2 La liaison de quantificateurs dans les constructions disloquées.

Pour autant que nous puissions nous fier à nos jugements de grammaticalité, les bonnes généralisations dans les constructions disloquées sont les suivantes :

- Les formes de liaison spécifiques ne sont employées qu'enchaînées,
- et seulement si l'enchaînement de la consonne finale laisse avant la rupture intonative une séquence identique à la forme pronominale.
- Dans tous les autres cas, c'est cette dernière, et non la forme de liaison, qui est utilisée.

Il ne fait pour nous aucun doute qu'une forme de liaison spécifique n'est pas nécessairement employée devant voyelle dans les constructions disloquées. Avec *neuf* et *plus*, il n'y a ni liaison ni enchaînement dans ce contexte, c'est la forme pronominale qui est utilisée :

- (10) *J'en ai [nœv ||] hommes *J'en ai [nœ || v] hommes J'en ai [nœf||] hommes
 *Il l'est [plyz ||] aimable *Il l'est [ply || z] aimable Il l'est [plys ||] aimable

La raison de cette absence de liaison semble bien être que, dans ces deux quantificateurs, la séquence qui précède la consonne de liaison ([nœ], [ply]) ne s'emploie pas en tant que forme pronominale. En effet, dans tous les cas où existe une forme de liaison spécifique et où cette forme spécifique inclut une séquence identique à la forme pronominale¹⁵, la liaison nous paraît possible, si du moins elle est enchaînée :

(11)	J'en ai [dø z] enfants	*J'en ai [døz] enfants	cf. J'en ai [dø]
	J'en ai [vẽ t] enfants	*J'en ai [vẽt] enfants ¹⁶	cf. J'en ai [vẽ]
	Je n'en ai [okẽ n] enfant	*Je n'en ai [okẽn] enfant	cf. Je n'en ai [okẽ]
	J'en ai [plyzjoer z] enfants	*J'en ai [plyzjoerz] enfants	cf. J'en ai [plyzjoer]
	Il l'est [mwẽ z] aimable	*Il l'est [mwẽz] aimable	cf. Il l'est [mwẽ]

Dans tous les cas où il n'existe pas de forme de liaison spécifique, il y a tout lieu de penser que c'est la forme pronominale qui est employée. C'est, en effet, le pronom qui apparaît notamment dans tous les cas où il revêt une forme spécifique (comme dans le cas de *dix* (dis), *plus* (plys), *quelques uns* ou *autant*) :

(12)	J'en ai [katr] enfants
	J'en ai [sẽk] enfants
	J'en ai [dis] enfants
	J'en ai [kægzẽ] enfants
	Il l'est [plys] aimable
	Il l'est [otã] aimable

Plusieurs facteurs concourent à obscurcir nos jugements. Il y a d'abord le fait que les constructions en cause, dans lesquelles le locuteur semble en quelque sorte corriger l'énoncé qu'il avait l'intention de produire, ne semblent pas pleinement grammaticales en elles-mêmes (Milner (1978), par exemple, les condamne). Il y a aussi le fait que la liaison des quantificateurs n'est en fait plus invariable. Nous sommes persuadé que nous disons parfois *Il est* [mwẽ] *aimable* et que nous entendons assez souvent *J'ai* [vẽ] *enfants* sans liaison. C'est cette variabilité qui explique peut-être que, nous semble-t-il, la liaison ne s'impose pas absolument dans *J'en ai vingt, enfants* ou *Il l'est moins, aimable*. Enfin, les parures n'étant pas imperméables, nous ne sommes pas vraiment choqué par des liaisons en /z/ comme *J'en ai* [vẽ || z] *enfants*

Ces incertitudes ne mettent cependant pas en cause l'idée que, dans le cas des quantificateurs, la séquence qui précède la rupture intonative des constructions disloquées est toujours la forme pronominale ou une séquence identique à la forme pronominale et que les formes de liaison spécifiques sont toujours enchaînées.

4.3 Phonologie de la liaison des quantificateurs

Les généralisations qui se dégagent de cet examen sont ainsi différentes de celles qui se dégagent de l'examen des adjectifs : contrairement à ce qui se passe avec ces derniers, ce n'est pas toujours l'allomorphe de liaison qui est sélectionné, et, quand il l'est, cet allomorphe donne toujours lieu à un enchaînement. Mais le type d'explication qu'appellent ces généralisations est le même. On a affaire à deux contraintes partiellement contradictoires, l'une qui requiert l'allomorphe pronominal dans le contexte d'un *en* « quantitatif », l'autre qui réclame la forme de liaison devant une voyelle (ou plutôt devant un terme marqué positivement pour l'enclenchement de la liaison). Dans ce cas, cependant, c'est la contrainte imposant la forme pronominale qui prend le pas sur la contrainte qui réclame l'allomorphe de liaison (cf. les exemples en (9) ci-dessus). Lorsqu'il est spécifique, l'allomorphe de liaison ne peut ainsi apparaître que s'il inclut une séquence identique à l'allomorphe pronominal et que si l'enchaînement

de la consonne de liaison laisse cette séquence devant la rupture. La liaison sans enchaînement est donc, dans ce cas aussi, une conséquence accessoire d'un conflit de contraintes¹⁷.

5 Conclusion

La réponse à la question que nous nous posons est nette : les phénomènes d'enchaînement et de non-enchaînement dans le contexte d'une rupture intonative peuvent trouver une explication qui ne repose pas sur un statut particulier prêté aux consonnes de liaison. Nous proposons l'idée que l'enchaînement dans ces contextes résulte de la possibilité qu'il offre de concilier deux contraintes sélectives qui, autrement, seraient contradictoires. Si la liaison était purement affaire de phonologie et si l'enchaînement ou le non-enchaînement en contexte de rupture intonative dépendait uniquement du statut phonologique des consonnes finales, la catégorie du terme lié n'interviendrait pas. Si, en revanche, la liaison des adjectifs et la liaison des quantificateurs consistent bien en la sélection d'allomorphes en fonction de la présence de telle ou telle catégorie et de tel ou tel trait, on s'explique que la répartition des formes libres et des formes liées ne soit pas partout la même : les paradigmes et les contraintes sélectives sont différents dans chaque cas.

Références

- Bonami, O., et G. Boyé. (2005). Construire le paradigme d'un adjectif. *Recherches linguistiques de Vincennes*, 34, 77–98.
- Bonami, O., G. Boyé et F. Kerleroux. (à paraître). L'allomorphie radicale et la relation flexion-construction. In B. Fradin, F. Kerleroux et M. Plénat (éds), *Aperçus de morphologie du français*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes.
- Bonami, O., G. Boyé et J. Tseng. (2005). Sur la grammaire des consonnes latentes. *Langages*, 158, 89–100.
- Boyé, G. et M. Plénat (à paraître). L'allomorphie radicale dans les lexèmes adjectivaux du français. Le cas des adverbes en *-ment*. In B. Tranel (ed.), *Understanding Allomorphy. Perspectives from Optimality Theory*. Londres : Equinox Publishing.
- Delattre, P. (1966). *Studies in French and Comparative Phonetics*. La Haye : Mouton.
- Durand, J., et C. Lyche. (2008). French liaison in the light of corpus data. *Journal of French Language Studies*, 18-1, 33-66
- Durand, M. (1936). *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*. Paris : Bibliothèque du Français moderne.
- Encrevé, P. (1988). *La liaison avec et sans enchaînement. Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Paris : Le Seuil.
- Fouché, P. (1959). *Traité de prononciation française*. Paris : Klincksieck.
- Martinon, Ph. (1913). *Comment on prononce le français*. Paris : Larousse.
- Milner, J.-C. (1978). *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*. Paris : Le Seuil.
- Morin, Y.-C. (1986). On the morphologization of word-final consonant deletion in French. In H. Andersen (ed.), *Sandhi Phenomena in the Languages of Europe*, 167-210. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Morin, Y.-C. (1992). Un cas méconnu de la déclinaison de l'adjectif français : les formes de liaison de l'adjectif antéposé. In André Clas (éd.), *Le mot, les mots, les bons mots*, 233-250. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Morin, Y.-C. (2003). Remarks on prenominal liaison consonants in French. In S. Ploch (ed.), *Living on the Edge. 28 Papers in Honour of Jonathan Kaye*, 385–400. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Morin, Y.-C., et J. Kaye (1982). The syntactic bases for French liaison. *Journal of Linguistics*, 18, 291-330.

- Pichon, E. (1938). Genre et questions connexes (sur les pas de M^{elle} Durand). *Le Français moderne*, 6, 29-43, 107-126.
- Spinelli, E., et F. Meunier (2005). Le traitement cognitif de la liaison dans la reconnaissance de la parole enchaînée. *Langages*, 158, 79-88.
- Stériade, D. (1999). Lexical conservatism in French adjectival liaison. In J.-M. Authier, B.E. Bullock & L.A. Reed (eds.), *Formal Perspectives on Romance Linguistics*, 243-270. Amsterdam : John Benjamins.
- Tranel, B. (1990). On suppletion and French liaison. *Probus*, 2.2, 169-208.
- Tranel, B. (1998). Questioning generalized suppletion. Conférence donnée à SWOT 4, 4-5 avril 1998, University of Arizona, Tucson.

¹ Cette affirmation est sujette à controverse. Marguerite Durand (1936 : 240 sq.), à qui est emprunté l'exemple *petit ange / petite anse*, a cru pouvoir constater que la syllabation du féminin pouvait différer de celle masculine quand le nom était polysyllabique, comme dans *petit orage / petite orange*. Néanmoins une seconde expérience n'a pas corroboré ce résultat. Depuis, un certain nombre d'auteurs ont soutenu que le masculin et le féminin se syllabaient différemment (cf. Spinelli et Meunier, 2005). Nous n'avons pas d'opinion arrêtée sur cette question.

² Nous avons cependant le sentiment que la tenue de la consonne peut, dans ce cas, se prolonger pendant la rupture intonative.

³ Sur cette notion, cf. Bonami, Boyé et Kerleroux (à paraître).

⁴ Forme utilisée par Nicolas Sarkozy au cours de son débat télévisé avec Ségolène Royal lors de la campagne des élections présidentielles de 2007.

⁵ Le conflit entre les deux contraintes aboutit parfois à une autre issue : la consonne du Thème 2 est ajoutée au Thème 1. Ainsi, alors que Damourette disait *premi[ε]r avril*, Pichon prononçait quant à lui *premi[ε]r avril* (cf. Pichon 1938 : 123). C'est ce qui se passe dans le dialecte standard dans l'expression *comm[ε]n accord*. Sur ce phénomène de « conservatisme lexical », cf. Stériade (1999).

⁶ En fait, une rupture intonative, accompagnée ou non d'une pause plus ou moins longue, peut s'introduire même dans un contexte syntaxique ordinaire (cf. Morin 1986, p. 198). C'est le cas, par exemple, quand le locuteur veut piquer la curiosité de son auditoire en suspendant son énoncé. Dans de tels contextes, les formes de liaison du masculin singulier ont le même comportement que dans les constructions disloquées (cf. e.g. *Priscilla a un petit ... t-éléphant*, *Priscilla a un bel ... éléphant*). L'introduction d'une pause n'entraîne pas nécessairement à elle seule ce genre de comportement. Si, par exemple, on détache toutes les syllabes de l'énoncé, on peut avoir *Pri-sci-lla-a-un-be-l'-é-lé-phant*.

⁷ Sur ces deux points, ce type de liaison se distingue de la liaison sans enchaînement étudiée par Encrevé (1988) : dans le type *j'avaiz un rêve*, la liaison est considérée comme « facultative », et l'enchaînement comme le non-enchaînement sont possibles (en fait, *j'avai zun rêve* est plus fréquent que *j'avaiz un rêve*, qui est sociologiquement marqué). On notera que la liaison de l'adjectif sur le nom est beaucoup moins « obligatoire » dans la langue actuelle que ne le disent les manuels (cf. Durand et Lyche, 2008).

⁸ Il ne me paraît toutefois pas certain que les locuteurs qui disent *Il est [syspɛ]* disent aussi *J'en ai un [syspɛ || kt] éléphant* avec une attaque en [kt]. Pour ma part, j'hésite entre [syspɛ] et [syspekt] à la pause et je n'ai pas d'intuition claire sur la prononciation de *suspekt* devant une rupture intonative.

⁹ Nous entendons ici par « français standard » le dialecte décrit par Fouché (1959 : 435-436).

¹⁰ Voir cependant ce qui a été dit note 1.

¹¹ Tranel (1990 : 186) remarque que les locuteurs qui, ordinairement, utilisent la variante [bɔ̃n] de *bon* en contexte de liaison, utilisent néanmoins spontanément la voyelle nasale en contexte de rupture intonative quand on leur demande expressément, contrairement à leur usage, d'enchaîner la consonne. Ce phénomène montre bien que la présence d'une rupture intonative réclame le choix de la forme libre, car, dans ce cas, la présence de la voyelle nasale ne peut pas résulter de la simple scission d'un allomorphe [bɔ̃n], dont le locuteur ne dispose pas.

¹² Dans la majorité des cas, l'impossibilité d'obtenir par un rejet une séquence identique à la forme libre est liée à une alternance vocalique, mais il n'en va pas toujours ainsi. Avec un adjectif comme *court*, le rejet laisserait avant la

rupture une forme distincte de la forme libre sans que la voyelle alterne pour autant (cf. en (3) *J'en ai un* *[ku || r] *olifant*).

¹³ Nous faisons abstraction ici des formes féminines de *un*, *aucun* et *certain*s.

¹⁴ Nous considérons que, dans *quatre*, la présence ou l'absence de *chva* relève de la phonologie.

¹⁵ Dans tous ces cas, la forme pronominale est identique à la forme « préconsonantique », mais peu importe.

¹⁶ Dans le Nord, où l'on dit *J'en ai* [vɛ̃t], on dirait aussi *J'en ai* [vɛ̃t ||] *enfants*. (Je dois cette information à Alain Dawson, que je remercie.)

¹⁷ Les cas où la rupture intonative accompagne une suspension sont assez embarrassants. La contrainte qui impose la forme pronominale dans les contextes disloqués ne joue pas (on ne dira pas plus *J'ai* [dis ||] *éléphants* que *Il est autant... aimable*). C'est la forme de liaison qui est employée. Pour autant que je puisse en juger, cette forme ne s'enchaîne que si elle laisse derrière elle un résidu identique à la forme préconsonantique. Personne ne dirait, je pense, *J'ai* [sɛ || t] *éléphants* ; on dira plutôt *J'ai* [sɛt ||] *éléphants*. Je crois que je dirais en revanche *J'ai* [vɛ̃ || t] *éléphants*, en enchaînant la forme de liaison ; dans ce cas, le résidu ([vɛ̃]) est identique à la fois à la forme pronominale et à la forme préconsonantique ; mais je crois aussi que je dirais *J'ai* [di || z] *éléphants*, avec un enchaînement qui laisse comme résidu devant la pause une séquence ([di]) qui ne peut être identifiée qu'à la forme préconsonantique. De même, dans *Il est* [ply || z] *aimable*, le résidu ([ply]) ne peut être identifié qu'à cette forme. Il est possible que, dans des cas de ce genre, le locuteur se donne, consciemment ou inconsciemment, la possibilité de continuer son énoncé suspendu soit par un mot à initiale consonantique soit par un mot à initiale vocalique. Je me trouverais fort gêné si j'avais à introduire une pause suspensive entre *neuf* et *ans* dans *Il a neuf ans* ; cette gêne provient peut-être du fait que la forme commune à la plupart des contextes préconsonantiques et prévoalique est [nœf] et que cette forme est incompatible avec *ans*. Cet ensemble de faits est trop incertain pour que l'on puisse proposer ici une conclusion nette. Mais il suggère que la liaison de l'adjectif dans les énoncés suspendus (comme dans *Priscilla a un petit ... t-éléphant*, *Priscilla a un bel ... éléphant*, cf. note 6) ne doivent être pas analysés comme la liaison en contexte disloqué, même si la répartition des formes est identique.